

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 79/030 du 24/01/79  
/MTJ.SGFPT.DFP/21024/15  
portant intégration et nomination de Mademoi-  
selle OBAME Bernadette Marie Madeleine dans  
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des  
Services Sociaux (Enseignement).-

-----oOo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAI-  
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

-----oOo-----

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-165  
du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-  
munérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions  
du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires  
des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan;  
(/u le décret n° 78-685 du 18-11-78 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du  
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 3348/MEN.DOC du 15 Septembre 1978 du Directeur  
de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candi-  
dature constitué par l'intéressée

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30-9-67 susvisé, Mademoiselle OBAME Bernadette Marie Madeleine, née le 20-11-1951 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Biologiste obtenu à la Faculté des Sciences de l'Université Eötvös Lorand de Budapest est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 24 JANVIER 1979

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre de l'Education Nationale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Antoine NBIINGA-OBAMA.-

Henri L O P E S.-

Le Ministre de la Justice et du Travail, Garde des Sceaux

André MOUELE.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
SGFPT/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
DCF	1
MINI ED.NAT.	1
SGEN	2
DPAA	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGCM/BC	2

*[Signature]*